LE RESPECT INITIAL ...

DÈS LE DÉBUT DE LEUR FORMATION LES ÉLÈVES GARDIEN DE LA PAIX ONT CE DEVOIR DE RESPECTER SANS FAILLIR L'INSTITUTION POLICE. CETTE VALEUR INCONTOURNABLE RESTE EN FILIGRANE DE L'ACTION DES FORMATEURS.

QUEL MESSAGE ENVOIE NOTRE MINISTÈRE ?

LES POSTES D'AFFECTATION TOMBENT 24H AVANT LES CHOIX !

NOS JEUNES COLLÈGUES ATTENDENT DEUX MOIS POUR LEUR 1ER TRAITEMENT

EXIGEONS LE RESPECT
MAIS RESPECTONS-LES !

ALLIANCE
POLICE NATIONALE
Fabien VANHEMELRYCK
Secrétaire Général

Paris, le mardi 26 janvier 2021

Monsieur Frédéric VEAUX
Directeur Général de la Police Nationale
Ministère de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Réf. : BN/SG/FV/2021-012

Monsieur le Directeur Général,

Nous souhaitons attirer votre attention sur deux problématiques qui ne sont pas acceptables en l'état actuel du fonctionnement. Il s'agit de la gestion des élèves gardiens de la paix.

La première difficulté concerne la diffusion du choix des postes. Elle intervient dans la plupart des cas 24 heures avant le début « de l'amphithéâtre ». Cette pratique que nous avons dénoncé à maintes reprises n'est plus tolérable surtout quand on connaît la décision qui en découle et qui a un impact direct et durable sur l'avenir de nos collègues.

Ces derniers ont besoin d'un minimum de considération, de sérénité, en particulier ceux qui vivent en couple avec des enfants. Nul ne méconnaît les difficultés de logement qui les attend, il nous semble donc inutile d'alourdir davantage les premiers pas dans la maison Police.

Le second problème concerne le non-paiement des salaires dès le premier mois de l'incorporation en structure de formation.

Cette situation d'absence de revenu peut avoir des conséquences fâcheuses.

Pour exemple, la 259ème promotion a incorporé les structures de formation le 07 décembre 2020. Les élèves ont perçu leur premier salaire que le mois suivant à savoir janvier 2021. Il est difficilement concevable de constater qu'aucun traitement ni aucune avance sur salaire puisse se produire laissant sans ressource nos collègues pendant deux mois.

Il existe à notre avis une solution que nous nous permettons de vous soumettre. Celle de faire incorporer nos collègues en toute fin de mois ou au premier jour de ce dernier. Cette solution permettrait aux services des SGAMI de procéder au paiement des salaires en temps voulu.

ALLIANCE POLICE NATIONALE
43 rue Greneta, 75002 Paris. Tél. : 01 44 76 96 70 - Email : secretariatgeneral@alliancepn.org
www.alliancepn.fr

ALLIANCE SAISIT LE DGPN

Alliance exige que l'Administration soit à la hauteur de la rigueur QU'ELLE PRÔNE !!!

ALLIANCE POLICE NATIONALE
RENOUVEAU DÉTERMINATION EXIGENCE

Le bureau national

le 26 janvier 2021